

Rentrée scolaire 2024-2025

**FICHE DE POSTE**  
**Conseiller pédagogique**  
**Enseignement et Numérique**  
**Circonscription de La Rochelle Ouest**

Contexte du poste :

La circonscription de la Rochelle Ouest comprend un secteur en Réseau d'éducation prioritaire renforcée, des écoles de la Rochelle hors REP+, des écoles au nord de la Rochelle et l'île de Ré.

Elle est composée d'environ 320 enseignants. L'équipe de circonscription compte l'IEN, la secrétaire, les quatre CPC et la coordonnatrice du REP +.

Caractéristiques du poste :

**Poste ouvert à un enseignant du 1<sup>er</sup> degré public relevant du ministère de l'éducation nationale, titulaire et déjà affecté dans le département de la Charente Maritime au 1<sup>er</sup> septembre 2024.**

***Aucune dérogation ne sera accordée***

Le conseiller pédagogique est membre de l'équipe de circonscription. Son activité relève de la circonscription « La Rochelle Ouest » sous l'autorité de l'inspectrice de la circonscription.

Son action s'inscrit dans le cadre des programmes et priorités nationales, du programme de travail académique et départemental et des axes de l'action conduite par l'IEN. Il travaille en concertation avec ses collègues conseillers pédagogiques et à vocation à :

- Assurer le suivi et l'assistance aux professeurs débutants avec un rôle important de conseil et d'appui
- Participer à la conception et à la mise en œuvre du plan annuel de formation, selon une attribution définie en équipe de circonscription
- Concevoir, animer, évaluer des dispositifs de formation (animations pédagogiques, plan mathématiques, plan français, formations départementales, parcours à distance)
- Contribuer à la mise en œuvre et l'accompagnement des évolutions de la politique éducative
- Participer à l'accompagnement de la mise en œuvre de l'école inclusive (accompagner la scolarisation des élèves à besoins particuliers, participer aux équipes éducatives)
- Assurer l'accompagnement professionnel des équipes pédagogiques dans la mise en œuvre des programmes d'enseignement et des projets de classe, de cycle ou d'école
- Accompagner les équipes pédagogiques dans la réflexion, la rédaction, la mise en œuvre et le suivi des projets dans le cadre de NEFLE (Notre école faisons la ensemble)
- Participer à l'accompagnement des professeurs qui s'engagent dans la préparation des certifications professionnelles
- Accompagner des projets pédagogiques dans différents domaines en lien avec les CPD (culture et LVE)
- Participer avec l'inspectrice au contrôle des acquis pour les élèves en instruction dans la famille
- Participer éventuellement au recrutement de jeunes en SCU (service civique universel) dans les écoles
- Participer aux actions et impulsions inter-cycles et inter-degrés : le CPC peut représenter l'inspectrice en conseil école / collège
- Participer au suivi des classes dédoublées en secteur REP+
- Participer à des actions partenariales (PEDT,...)
- Assurer le conseil aux directeurs débutants ou faisant-fonction
- Participer aux réunions hebdomadaires de régulation en circonscription et aux réunions des directeurs
- Participer à des groupes de travail départementaux

A l'échelle académique, le CPC généraliste participera aux évaluations externes d'écoles hors département (une à deux sessions)

Il pourra participer à la conception de sujets d'examen, à des jurys ou à des commissions d'habilitation ou d'agrément.

**Dans le cadre de sa mission spécifique numérique**, il aide les écoles dans l'élaboration de leurs projets d'équipement en concertation avec les collectivités territoriales et l'IEN. Il s'implique dans :

- le suivi de l'équipement numérique des écoles, l'accompagnement des écoles dans les domaines juridiques et déontologiques liés à l'usage du numérique à l'école
- le développement des usages du numérique dans la mise en œuvre des programmes d'enseignement ainsi qu'au service des apprentissages et tout particulièrement à l'attention des élèves en difficulté
- l'acquisition par les élèves des compétences nécessaires à l'usage des outils numériques en lien avec le référentiel en place ainsi que les codes afférents aux usages.
- la formation des enseignants à l'usage du numérique dont les applications mises à disposition des directeurs et des enseignants
- la contribution à la conception et la mutualisation d'outils et ressources / blog de circonscription / veille pédagogique et institutionnelle

**Le conseiller pédagogique ayant la mission numérique est également membre du groupe départemental « Pôle numérique 17 ».**

Il contribue par son action, en lien avec le conseiller pédagogique départemental au numérique, à :

- Renforcer au sein du département et de la circonscription les attendus définis par l'IEN en charge de la mission du numérique éducatif dans le cadre du pilotage pédagogique académique et départemental
- Assurer le suivi des projets fédérateurs nationaux, académiques et départementaux au sein de la circonscription
- Repérer des pratiques à valoriser et suivre des expérimentations

**Compétences et titres requis :**

- Etre enseignant du premier degré. Le CAFIPEMF est requis. Une expérience de conseiller pédagogique ou de PEMF sera un critère de priorité - Le candidat devra s'engager dans la préparation et l'inscription à l'examen de certification du CAFIPEMF ;
- Connaître les programmes de manière approfondie et être en mesure de formuler des conseils pédagogiques et didactiques dans chacun des trois cycles de l'école primaire ;
- Etre capable de travailler en équipe, inscrire son action professionnelle dans les axes de la circonscription, être en mesure de rendre compte à son inspectrice de manière synthétique ;
- Posséder le cadre éthique et déontologique nécessaire à l'exercice des missions dévolues à ce poste
- Maîtriser la notion de discrétion professionnelle ;
- Disposer d'aptitudes à l'écoute, à l'empathie, à la communication, tout en sachant aussi affirmer les choix institutionnels et les priorités ;
- Posséder de bonnes qualités rédactionnelles et à l'oral ;
- Faire preuve d'esprit de synthèse et de compétences d'analyse réflexive ;
- Faire preuves de bonnes capacités d'organisation ;
- Savoir adapter son emploi du temps pour faire face à des urgences et à des imprévus ;

**LE CONSEILLER PEDAGOGIQUE EST PLACE SOUS L'AUTORITE DE L'INSPECTRICE DE LA CIRCONSCRIPTION :**

Le conseiller pédagogique est amené à se déplacer dans les écoles de la circonscription avec son véhicule personnel (autorisation de circuler et déclaration de frais de déplacements)

La charge de travail d'un conseiller pédagogique dépasse le simple cadre des horaires scolaires. Il est en effet appelé à participer à des temps de travail se déroulant au-delà du temps de classe.

**MODALITE D'AFFECTATION :**

Affectation à titre définitif sous réserve de la possession du CAFIPEMF.  
L'exercice à temps partiel n'est pas compatible avec ce type de fonction.  
La prise de fonction est prévue pour le 1<sup>er</sup> septembre 2024.

**ÉLÉMENTS DE RÉMUNÉRATION :**

Traitement Education nationale selon le grade et l'échelon, auquel s'ajoutent :

- 27 points de NBI,
- Indemnités de fonction liées aux fonctions de conseiller pédagogique (décret n°2012-293 du 29 février 2012)

**MODALITÉS DE RECRUTEMENT :**

Audition devant une commission présidée par l'inspectrice qui se réunira **le mercredi 15 mai 2024** à l'Inspection académique de la Charente-Maritime

Les candidats feront parvenir, par courriel exclusivement, aux trois adresses suivantes :

- [candidatures.dpe17@ac-poitiers.fr](mailto:candidatures.dpe17@ac-poitiers.fr)
- [ien.lro.ia17@ac-poitiers.fr](mailto:ien.lro.ia17@ac-poitiers.fr)
- [adjointdasen17@ac-poitiers.fr](mailto:adjointdasen17@ac-poitiers.fr)

Pour **le lundi 13 mai 2024 - 12 h00, délai de rigueur**, une lettre de motivation et un CV.

Pour tout renseignement complémentaire, il est possible de contacter Madame Natacha CARRE, inspectrice de l'éducation nationale en charge de la circonscription de La Rochelle-Ouest par courriel : [natacha.carre@ac-poitiers.fr](mailto:natacha.carre@ac-poitiers.fr)

***Publication le 15 avril 2024***